

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

2025-006

Canton de  
CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Cinq,

Date de convocation  
28 JANVIER 2025

Le 3 février,

Date d'affichage de  
convocation  
28 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Etienne DERVYN, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC.

En exercice : 29

Formant la majorité des membres en exercice.

Présents : 21

Absents ayant donné pouvoir : Frédérique DULAC à Tristan JACQUES  
Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD  
Fabienne BELLIN-WEILL à Magali DOUSSE  
Guérigonde HEYER à Roberto DRAPRON  
Slimane MOALLA à Yolande GROBON  
Charles RENARD à Laurence RENARD  
Isabelle SALOMÉ à Etienne DERVYN  
Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON

Votants : 29

Monsieur Roberto DRAPRON a été élu Secrétaire de séance.

Date de la séance :

Le Conseil Municipal,

3 FÉVRIER 2025

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-1 du CGCT,

**Objet :**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française partenaire de l'AMF dans le cadre du soutien à la population du département de Mayotte**

**VU** le passage du cyclone CHIDO le 14 décembre 2024 qui a dévasté l'archipel de Mayotte, département français, avec des conséquences humanitaires, sécuritaires, sanitaires et matérielles catastrophiques,

**VU** l'urgence de la situation,

**VU** l'appel de l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix Rouge Française, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, en direction des communes et des intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus,

**VU** la mise en œuvre d'un dispositif de dons dédiés pour répondre aux premières urgences par la Croix Rouge française, partenaire de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte »,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Magny-les-Hameaux souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de nos compatriotes du département de Mayotte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1<sup>er</sup> : DÉCIDE** d'autoriser M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à la Croix Rouge Française dont le siège social est :  
Croix Rouge Française  
98, rue Didot  
75694 PARIS CEDEX 14
- **Article 2 : AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par :

- **28 voix Pour :**

(Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Eliane GOLLIOT, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOMÉ, Etienne DERVYN, Caroline LIGNOUX, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC)

- **1 Abstention**

(Tristan JACQUES)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **06 FEV. 2025**

Certifiée exécutoire le : **06 FEV. 2025**

Le Maire

  
B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance

  
R. DRAPRON